



contrat local de santé

de l'Agglo du Pays
de Dreux



2023-2027

SOMMAIRE

1^{ère} partie

Préambule P.4 ←

Introduction P.5 ←

Qu'est-ce qu'un CLS ? P.6 ←

Contexte P.9 ←

2^e partie

Le contexte de l'Agglo du Pays de Dreux P.10 ←

Son territoire P.11 ←

Sa population P.12 ←

Quels enjeux pour notre CLS ? P.14 ←

3^e partie

Le Contrat Local de Santé P.18 ←

Champ du Contrat Local de Santé P.19 ←

Objet du Contrat Local de Santé P.20 ←

Gouvernance P.22 ←

Durée, révision, suivi
et évaluation du contrat P.23 ←

Signataires P.25 ←

Annexes

Le programme d'action P.27 ←

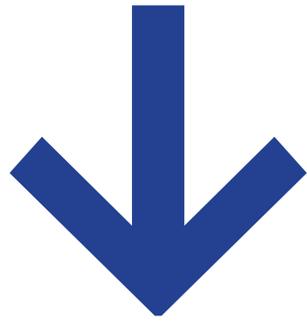
Axe 1 : Santé mentale P.28 ←

Axe 2 : Cadre de vie P.31 ←

Axe 3 : Offre de santé de proximité P.35 ←

Axe 4 : Autonomie P.42 ←

Axe 5 : Prévention P.46 ←



1^{ère} partie

Préambule

Introduction ←
Qu'est-ce qu'un CLS ? ←
Contexte ←

Introduction

La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité

En 1946, l'Organisation Mondiale de la Santé (OMS) a donné une définition de la santé, inchangée à ce jour : « La santé est un état complet de bien-être physique, mental et social, et ne consiste pas seulement en une absence de maladie ou d'infirmité ». En outre, « La possession du meilleur état de santé qu'il est capable d'atteindre constitue l'un des droits fondamentaux de tout être humain, quelles que soient son origine, sa religion, ses opinions politiques, sa condition économique ou sociale ».

En 1986, la Charte d'Ottawa définit la promotion de la santé comme une démarche ayant « pour but de donner aux individus davantage de maîtrise de leur propre santé et davantage de moyens de l'améliorer. Pour parvenir à un état complet de bien-être physique, mental et social, l'individu ou le groupe, doit pouvoir identifier et réaliser ses ambitions, satisfaire ses besoins et évoluer avec son milieu ou s'y adapter. La santé est donc perçue comme une ressource de la vie quotidienne, et non comme le but de la vie ; c'est un concept positif mettant l'accent sur les ressources sociales et personnelles, et sur les capacités physiques. **La promotion de la santé ne relève donc pas seulement du secteur de la santé : elle ne se borne pas seulement à préconiser l'adoption de modes de vie qui favorisent la bonne santé ; son ambition est le bien-être complet de l'individu** ».

La santé est déterminée par des facteurs personnels, sociaux ou environnementaux qui agissent sur la santé des individus ou des populations :

- des caractéristiques individuelles comme l'âge, le sexe et le patrimoine génétique
- des conséquences liées au comportement personnel et au style de vie adopté par l'individu qui restent fortement orientés par son environnement social et physique
- des réseaux sociaux (attention au double sens de cette expression) autour de la personne et sur lesquels elle peut compter pour améliorer ses conditions de vie
- des facteurs matériels et structurels (logement, conditions de travail, accès aux services)
- des conditions socio-économiques, culturelles et environnementales d'un territoire

Qu'est-ce qu'un Contrat Local de Santé ?

Les Contrats Locaux de Santé participent ainsi à la construction des dynamiques territoriales de santé

Le Contrat Local de Santé (CLS) a vocation à renforcer et structurer les partenariats locaux dans l'objectif de mieux prendre en charge la santé des habitants.

Convaincus de l'intérêt de cet outil pour **lutter contre les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé, mais également pour développer la transversalité dans le domaine de la santé** en lien avec les autres politiques publiques (mobilités, urbanisme, aménagement, transition écologique, qualité de l'air...), les signataires s'engagent dans cette démarche de manière volontariste.

D'un point de vue réglementaire, les CLS font l'objet de dispositions dans le cadre de la Loi n°2009- 879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires et reprises dans le Code de

la Santé Publique : l'article L.1434-17 du Code de la Santé Publique précise que « la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de Contrats Locaux de Santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social ».

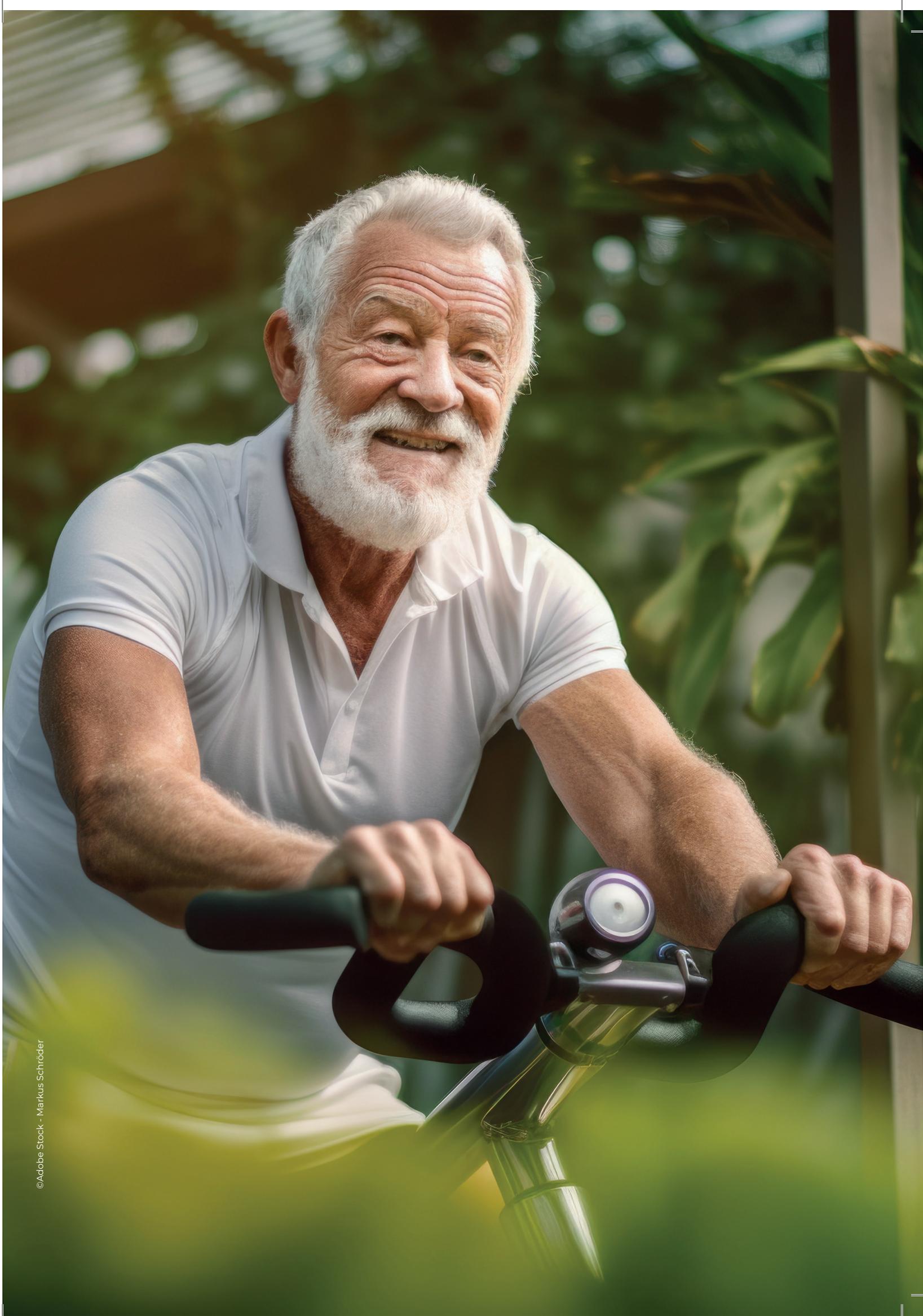
Le CLS incarne une dimension intersectorielle de la politique régionale de santé dans le but de favoriser la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, au travers de :

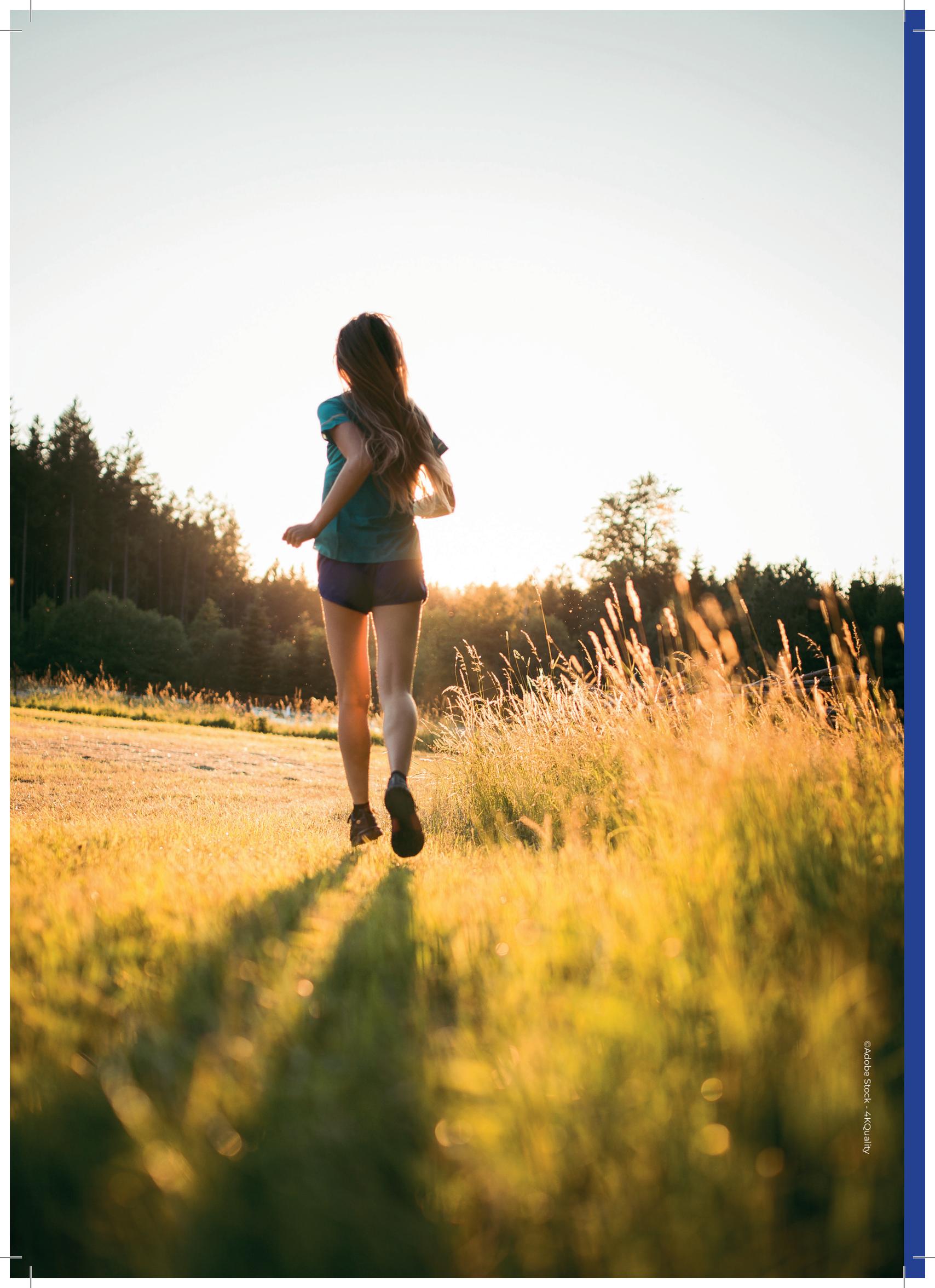
- l'amélioration des contextes environnementaux et sociaux qui déterminent, à plus ou moins long terme, l'état de santé des populations au niveau local (problèmes de pollution spécifiques, enclavement en matière

de transport, etc.),

- l'accès des personnes, notamment « démunies », aux soins, aux services, et à la prévention,
- la promotion et le respect des droits des usagers du système de santé.

Les Contrats Locaux de Santé participent ainsi à la construction des dynamiques territoriales de santé. **Ils permettent la rencontre du projet porté par l'Agence Régionale de la Santé (ARS), avec les aspirations des collectivités territoriales pour mettre en œuvre des actions, au plus près des populations et au cœur des territoires.**





Contexte

La Stratégie Nationale de Santé (SNS) fixe les priorités du gouvernement en matière de santé pour une durée de cinq ans. Elle se concrétise à travers les Projets Régionaux de Santé (PRS), définis par les Agences Régionales de Santé (ARS).

La Stratégie Nationale de Santé 2018-2022, publiée par décret n°2017-1866 du 29 décembre 2017, définit quatre axes :

- 1 Mettre en place une politique de promotion de la santé, incluant la prévention, dans tous les milieux et tout au long de la vie
- 2 Lutter contre les inégalités sociales et territoriales d'accès à la santé
- 3 Garantir la qualité, la sécurité et la pertinence des prises en charge à chaque étape du parcours de santé
- 4 Innover pour transformer notre système de santé en réaffirmant la place des usagers

Selon l'Article L.1434-2 du Code de la Santé Publique, le Projet Régional de Santé (PRS) est constitué de :

- Un cadre d'orientation stratégique (COS) pour les 10 ans à venir

- Un schéma régional de santé (SRS) qui fixe des objectifs opérationnels pour les 5 années à venir
- Un programme régional d'accès à la prévention et aux soins des plus démunis (PRAPS) pour une durée de 5 ans

Le Plan Régional de Santé 2023-2028 (PRS3) suit le cadre d'orientation stratégique qui se décline ainsi :

- 1 Vivre plus longtemps et en meilleure santé
- 2 Favoriser la qualité de vie, l'autonomie et l'inclusion des personnes malades en situation de handicap
- 3 Réduire les inégalités sociales, territoriales et environnementales de santé

La loi de « modernisation de notre système de santé » du 26 janvier 2016 dans son article 158 a conforté le CLS comme mode de contractualisation entre ARS et collectivités locales pour décliner le Plan Régional de Santé sur un territoire donné.

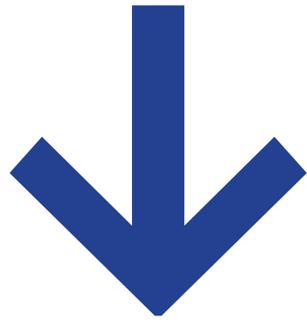
Le quatrième Plan Régional Santé Environnement (PRSE4) 2024-2028 de la région Centre-Val de

Loire a pour ambition de réduire l'impact des altérations de notre environnement sur la santé et de maintenir un cadre de vie préservant la santé des populations.

Les actions du PRSE4 s'articulent autour de 4 axes :

- 1 Sensibilisation, information et formation en santé environnement
- 2 Santé environnementale, végétale, animale et humaine
- 3 Réduction et prévention des risques environnementaux
- 4 Des environnements favorables à la santé

Les grandes orientations du PRS3 et du PRSE4 ont été prises en compte lors de la construction du CLS de l'Agglo du Pays de Dreux pour garantir l'articulation des projets régionaux à l'échelle locale tout en s'adaptant aux besoins de notre territoire.



2^e partie

Le contexte de l'Agglo du Pays de Dreux

Son territoire ←

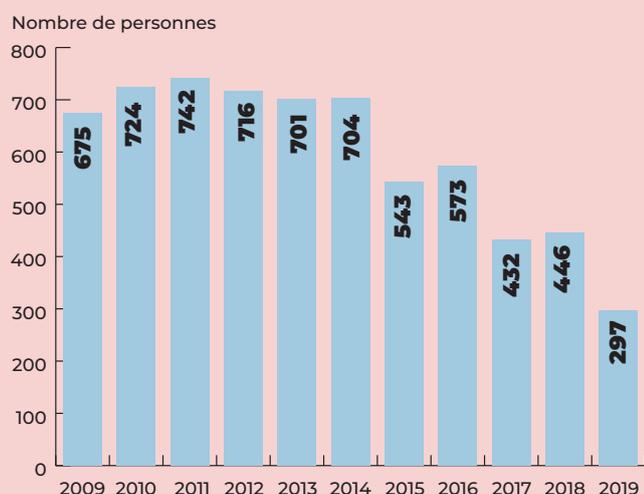
Sa population ←

Quels enjeux pour notre CLS ? ←

Sa population

Le Diagnostic Local de Santé réalisé par l'Observatoire Régional de la Santé Val de Loire regroupe les données démographiques de notre territoire et nous permet de comprendre au mieux la structuration de la population. Ces données sont des indicateurs qui permettront d'aborder les sujets de promotion de la santé de manière adaptée selon les publics ciblés.

Solde Naturel de l'Agglo (2009-2019)



Au cours des 10 dernières années, entre 2009 et 2019, le solde naturel du territoire est resté positif. Le territoire enregistre un accroissement de la population de 6 553 individus sur les dix années, soit un solde moyen de 596 individus par an. (voir tableau Population par âges)

En 2018, les jeunes de moins de 20 ans représentent 27,5 % de la population du territoire, soit une proportion supérieure à celle obser-

vée dans le département (25,3 %), la région (23,7 %) et à celle du niveau national (24,0 %). À l'échelle de la communauté d'agglomération, la part de jeunes de moins de 20 ans varie de 15,0 % sur la commune des Châtelets à 34,7 % sur celle de Fessanvilliers-Mattanvilliers.

Le territoire comporte, en proportion, moins de personnes âgées en comparaison avec le département et la région. En effet, les 75 ans et plus représentent, sur l'Agglo, 8,2% de la population contre 9,5% dans l'Eure-et-Loir, 10,7% en Centre-Val de Loire et 9,4% en France hexagonale. (voir tableau structure des ménages)

Au niveau des ménages isolés, sur le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, leur taux est de 29,6 %, soit un taux inférieur à ceux du département (32,8 %), de la région (36,6 %) et de la France hexagonale (36,9 %).

Les ménages monoparentaux sont en revanche plus nombreux dans le Pays de Dreux (10,2 %) par rapport aux différents territoires de référence (8,8 % pour le département, 8,5 % pour la région et 9,6 % au niveau national).

Les constats du Diagnostic Local de Santé permettent d'élaborer le plan d'action en fonction des besoins des populations à l'échelle locale, les projets s'adaptent en fonction des publics. À ce sujet, bien que la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux soit parmi les plus jeunes de la région, sa diversité (communes urbaines / ruralité)

Une population jeune

En 2018, 27,5 % ont moins de 20 ans.

En comparaison :
24 % en France hexagonale
23,7 % en Centre-Val de Loire
25,3 % en Eure-et-Loir

Moins de personnes âgées qu'ailleurs

Les 75 ans et plus représentent 8,2 % de la population.

En comparaison :
9,4 % en France hexagonale
10,7 % en Centre-Val de Loire
9,5 % en Eure-et-Loir

Plus de ménages monoparentaux

Ils représentent 10,2 % des ménages.

En comparaison :
9,6 % en France hexagonale
8,5 % en Centre-Val de Loire
8,8 % en Eure-et-Loir

pose le sujet de l'accompagnement des personnes âgées, en particulier en matière de gestion de la mobilité et d'offre de services à domicile.

Les constats du Diagnostic Local de Santé permettent d'élaborer le plan d'action en fonction des besoins des populations à l'échelle locale

Population par âges (2018)

	Population	Population âgée de moins de 20 ans		Population âgée de 65 ans et plus		Population âgée de 75 ans et plus		Indice de vieillissement (65 ans et plus/moins de 20 ans)
		Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %	
Dreux	30 664	9 155	29,9	5 118	16,7	2 451	8,0	55,9
Vernouillet	12 522	3 810	30,4	2 355	18,8	1 264	10,1	61,8
Agglo du Pays de Dreux (1)	71 676	18 565	25,9	13 319	18,6	5 716	8,0	71,7
Agglo du Pays de Dreux (2)	114 862	31 530	27,5	20 792	18,1	9 431	8,2	65,9
Eure-et-Loir	431 997	109 121	25,3	87 513	20,3	41 213	9,5	80,2
Centre-Val de Loire	2 572 853	609 495	23,7	572 546	22,3	275 860	10,7	93,9
France hexagonale	64 844 037	15 569 944	24,0	12 944 755	20,0	6122915	9,4	83,1

Structure des ménages (2018)

	Nbr de ménages	Population des ménages	Nbr de ménages isolés		Nbr de familles ou couples avec ou sans enfants		Nbr de ménages monoparentaux		Nbr d'autres types de ménages		Nbr moyen de personnes par ménages
			Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %	Effectifs	En %	
Dreux	12 035	29 744	4 279	35,6	5 887	48,9	1 651	13,7	220	1,8	2,5
Vernouillet	4 699	12 239	1 357	28,9	2 808	59,8	489	10,4	44	0,9	2,6
Agglo du Pays de Dreux (1)	29 298	70 506	7 986	27,3	18 330	62,6	2 570	8,8	390	1,3	2,4
Agglo du Pays de Dreux (2)	46 033	112 489	13 623	29,6	27 025	58,7	4 711	10,2	655	1,4	2,4
Eure-et-Loir	185 040	423 164	60 698	32,8	105 732	57,1	16 205	8,8	2 466	1,3	2,3
Centre-Val de Loire	1 164 069	2 509 172	426 055	36,6	621 460	53,4	99 463	8,5	17 050	1,5	2,2
France hexagonale	28 999 669	63 386 124	10 686 740	36,9	14 976 406	51,6	2 770 037	9,6	563 569	1,9	2,2

(1) Hors Dreux et Vernouillet
(2) Incluant Dreux et Vernouillet

Source tableaux ci-dessus :
INSEE (RP 2018), ORS Centre-Val de Loire

Quels enjeux pour notre CLS ?



Le projet du CLS s'est construit en réponse aux problématiques territoriales

Le territoire de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux connaît, comme beaucoup de territoires aujourd'hui, une forte désertification médicale. Cette situation entraîne inévitablement un manque de suivi pour les patients, avec notamment des manquements dans le dépistage de pathologies.

Le projet du CLS s'est construit en réponse aux problématiques territoriales mises en avant dans le Diagnostic Local de Santé et autour des réflexions des élus au plus proche de la population. C'est ainsi que les objectifs du CLS ont été dessinés, tout en faisant écho au Plan Régional de Santé, pour maintenir une cohérence à l'échelle régionale dans la conduite des projets de santé.

Le CLS de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux repose sur cinq axes prioritaires visant à améliorer la qualité de vie des individus et des communautés.



Axe 1 / Santé mentale

La santé mentale est une composante essentielle du bien-être individuel et collectif. Le CLS met l'accent sur la prévention et vise à réduire la stigmatisation associée aux troubles mentaux.

(Fiches action 1 à 3, page 28)

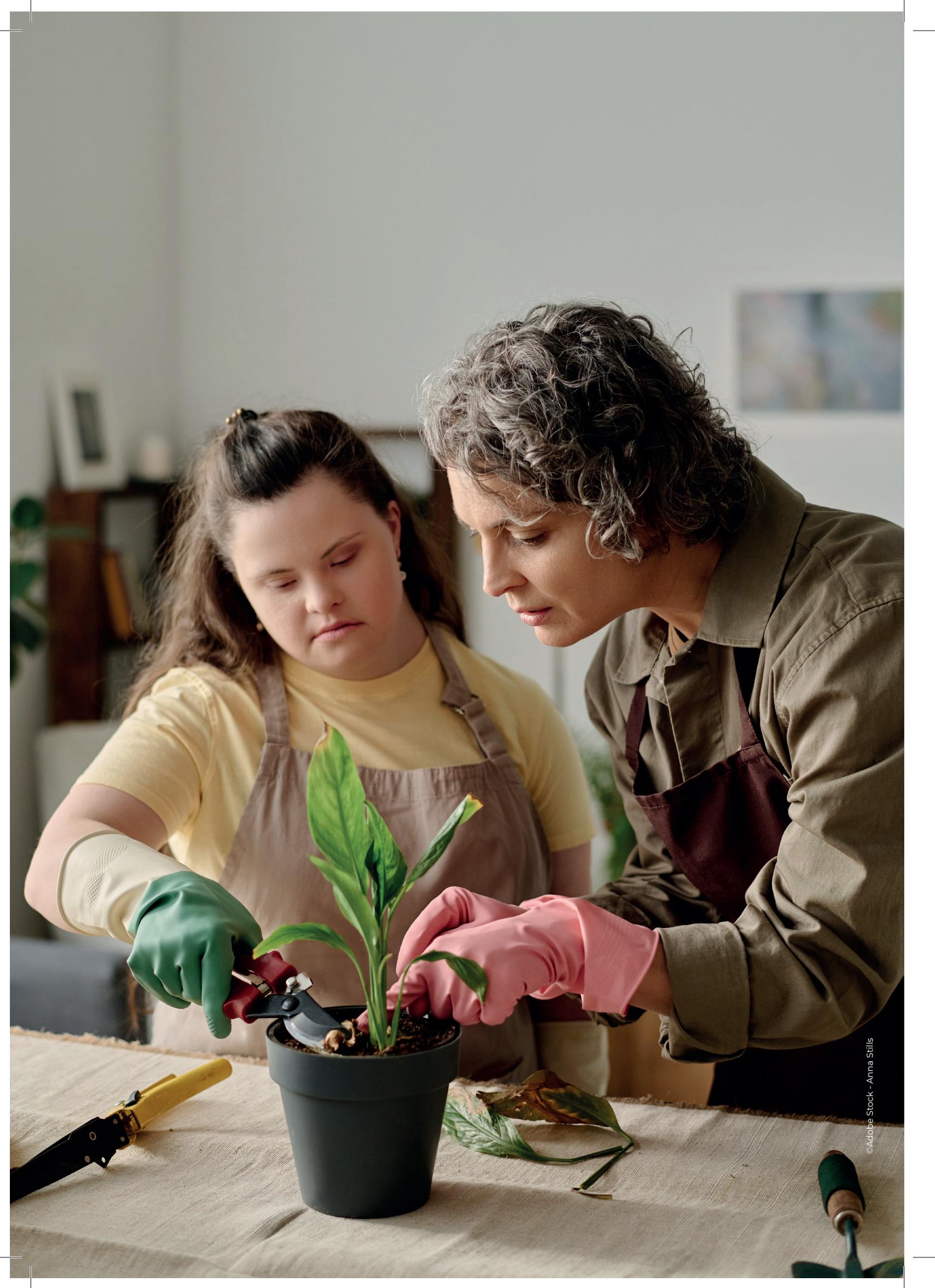


Axe 2 / Cadre de vie

Un environnement sain et sécurisé est crucial pour la santé et le bien-être. Le CLS s'engage à promouvoir des actions portant sur la qualité de l'air, de l'eau et de l'alimentation.

(Fiches action 4 à 7, page 31)





Agir sur l'attractivité du territoire pour capter davantage de professionnels de santé, tout en agissant directement sur le cadre de vie des habitants



Axe 3 / Offre de santé de proximité

Le CLS met l'accent sur la prévention, l'accès à l'information et l'accessibilité des soins afin de répondre aux besoins de santé de la population locale de manière efficace et équitable.

(Fiches action 8 à 14, page 35)



Axe 4 / Autonomie

Le CLS vise à promouvoir l'autonomie des personnes âgées en facilitant le maintien à domicile, et des personnes en situation de handicap en favorisant leur inclusion dans les structures de droits communs.

(Fiches action 15 à 18, page 42)



Axe 5 / Prévention

Le CLS met l'accent sur la promotion d'une culture de prévention et d'éducation à la santé. La promotion de la santé est au cœur des actions menées pour préserver le bien-être de la population locale.

(Fiches action 19 à 23, page 46)

Le projet de Santé de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux résulte de la volonté commune des élus de construire un plan d'action agissant directement sur des éléments permettant d'impacter positivement les déterminants de santé.

Agir sur l'attractivité du territoire pour capter davantage de professionnels de santé, tout en agissant directement sur le cadre de vie des habitants pour améliorer la santé physique comme mentale, sont les enjeux principaux de ce CLS.



3^e partie

Le Contrat Local de Santé de Dreux

Vu la Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009,
portant réforme de l'hôpital et relative, à la santé
et aux territoires (HPST),

Vu le Code de la Santé Publique, notamment
les articles L. 1434-2, L. 1434-17, L. 1435-1,

Vu la délibération du Conseil Communautaire
de l'Agglomération du Pays de Dreux du 26/09/2022,

Considérant le diagnostic local de santé élaboré en
2021 par l'Observatoire Régional de la Santé Centre-
Val de Loire,

Il est convenu ce qui suit :

Champ du Contrat Local de Santé

Article 1 : Parties signataires

Le présent contrat est conclu entre :

- L'État, représenté par le Préfet d'Eure-et-Loir, M. Hervé JONATHAN
- L'Agence Régionale de Santé Centre-Val de Loire, représentée par sa Directrice générale, Mme Clara de BORT
- Le Conseil Régional Centre-Val de Loire, représenté par son Président, M. François BONNEAU
- Le Conseil Départemental d'Eure-et-Loir, représenté par son Président, M. Christophe LE DORVEN
- La Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux, représentée par son Président, M. Gérard SOURISSEAU
- L'Éducation Nationale, représentée par la Directrice académique des services départementaux de l'Éducation Nationale d'Eure-et-Loir, Mme Evelyne MEGE
- La Caisse Primaire d'Assurance Maladie d'Eure-et-Loir, représentée par son Directeur par intérim, M. Laurent ANGIBAUD
- Le Centre Hospitalier de Dreux, représenté par son directeur, M. Hugo MONTAMAT
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Nord-Ouest-Eure-et-Loir (CPTS NOEL), représentée par ses Co-Présidents, Dr. Marie THOMAS et Dr. Stéphane FORTIN
- La Communauté Professionnelle Territoriale de Santé Pays Drouais, représentée par ses Co-Présidents, Dr. Frédéric BRISSÉ et M. Pierre LECOMTE

Les parties signataires sont garantes de la cohérence globale de la démarche et y apportent des moyens humains, matériels et/ou financiers. Ce contrat pourra être élargi à de nouveaux signataires par voie d'avenant.

Article 2 Périmètre géographique du contrat

Le périmètre retenu pour la mise en œuvre du CLS se définit aux communes membres de la Communauté d'Agglomération du Pays de Dreux qui ne disposent pas d'un CLS en vigueur. Les limites géographiques du contrat n'excluent pas la possibilité d'interactions avec les démarches de santé des territoires limitrophes.

Objet du Contrat Local de Santé

Article 3

Axes stratégiques et enjeux

L'objet de ce contrat est de réduire les inégalités territoriales et sociales de santé en favorisant la démocratie en santé et l'optimisation des parcours de soins. Les axes stratégiques ont été coconstruits à partir des recommandations du Diagnostic Local de Santé de l'ORS, ainsi que des problématiques identifiées lors des groupes de travail avec les acteurs du territoire et en prenant compte des observations des élus locaux.

Les signataires s'accordent à définir et à mettre en œuvre, pendant la durée du contrat, les actions répondant aux orientations stratégiques ci-dessous :

► Axe 1

Agir pour la santé mentale

- *Objectif 1-1 : Sensibiliser la population aux enjeux de la santé mentale*
- *Objectif 1-2 : Favoriser l'inclusion des personnes atteintes de troubles psychiques*

► Axe 2

Améliorer le cadre de vie

- *Objectif 2-1 : Améliorer la santé quotidienne des habitants de l'agglomération*
- *Objectif 2-2 : Promouvoir des environnements favorables à la santé*
- *Objectif 2-3 : Développer les actions de valorisation de la biodiversité*

► Axe 3

Organiser l'offre de santé de proximité

- *Objectif 3-1 : Communiquer auprès des habitants de l'agglomération sur l'offre de santé locale et ses caractéristiques*
- *Objectif 3-2 : Favoriser l'accueil des professionnels de santé*
- *Objectif 3-3 : Renforcer l'accès aux soins des personnes les plus éloignées des systèmes de santé*

► Axe 4

Favoriser l'autonomie

- *Objectif 4-1 : Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap*
- *Objectif 4-2 : Renforcer le maintien à domicile des personnes âgées*

► Axe 5

Développer les actions de prévention

- *Objectif 5-1 : Développer les actions de promotion de la santé*
- *Objectif 5-2 : Renforcer le soutien à la parentalité*



3.3

Gouvernance

Article 4

Le Comité de Pilotage

Le Comité de Pilotage (COFIL) est l'instance décisionnelle du CLS et en assure la gouvernance. Il réunit les signataires du contrat et les membres du COFIL constitué dans le cadre de l'élaboration du CLS.

Le rôle du COFIL :

- Valider les propositions du Comité Technique
- Proposer les avenants éventuels
- Valider l'évaluation du CLS
- Élaborer des recommandations

Article 5

Le Comité Technique

Le CLS s'appuie sur un Comité Technique (COTECH) pour suivre et évaluer le contrat.

Ce comité est composé des porteurs des fiches action rédigées lors des groupes de travail constitués dans le cadre de l'élaboration du CLS.

Le rôle du Comité Technique :

- Coordonner, impulser les actions
- Suivre la mise en œuvre et l'évolution des actions
- Étudier les difficultés rencontrées par les porteurs d'actions
- Assurer le suivi annuel et l'évaluation de la programmation
- Préparer les séances du COFIL

Durée, révision, suivi et évaluation du contrat

Article 6

Durée du contrat

Le présent contrat est valable pour une durée de quatre années, à compter de sa date de signature.

Article 7

Révision

Le présent contrat pourra être révisé et complété par les parties au cours de ces quatre années. Chaque révision donnera lieu à la signature d'un avenant.

Le CLS fera l'objet chaque année d'un bilan, sous forme de rapport d'activité réalisé selon la trame définie par l'ARS. Ce bilan pourra, le cas échéant, donner lieu à l'adoption d'un avenant, notamment pour élargir ou réviser le plan d'actions.

Si un nouveau Projet Régional de Santé (PRS) est adopté avant l'échéance du présent contrat, une révision obligatoire du CLS aura lieu, afin de s'assurer de sa conformité avec les nouvelles orientations régionales. Cette révision pourra donner lieu, si nécessaire, à l'adoption d'un avenant au CLS.

Article 8

Suivi et évaluation du contrat

Le présent contrat fera l'objet de points d'étape réguliers en Comité Technique afin d'assurer l'avancement de sa mise

en œuvre et de son plan d'actions et de préparer les comités de pilotage rendant compte des travaux réalisés.

Un rapport d'activité annuel assurera le bilan des indicateurs de suivi des fiches action, mais également d'indicateurs concernant la gouvernance et le pilotage du contrat. Pourront également y figurer des indicateurs de résultats qui serviront de base à la future évaluation.

Une évaluation globale sera réalisée à l'issue de la période des quatre ans du présent contrat, portant à la fois sur le processus de mise en œuvre du contrat et sur ses effets.



Signataires



Hervé JONATHAN
Préfet d'Eure-et-Loir



Clara de BORT
Directrice générale de
l'ARS Centre-Val de Loire



François BONNEAU
Président de la Région
Centre-Val de Loire



Christophe LE DORVEN
Président du Conseil
Départemental
d'Eure-et-Loir



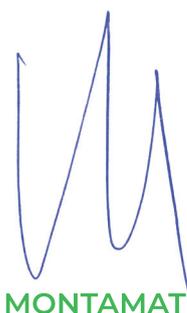
Gérard SOURISSEAU
Président de la
Communauté
d'Agglomération
du Pays de Dreux



Evelyne MEGE
Directrice académique
d'Eure-et-Loir



Laurent ANGIBAUD
Directeur, par intérim,
de la Caisse Primaire
d'Assurance Maladie
Eure-et-Loir



Hugo MONTAMAT
Directeur du Centre
Hospitalier Victor
Jousselin de Dreux



Dr Marie THOMAS
Co-Présidente de la CPTS
NOEL



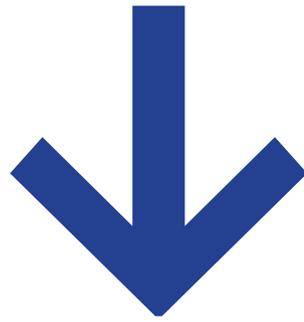
Dr Stéphane FORTIN
Co-Président de la CPTS
NOEL



Dr Frédéric BRISSÉ
Co-Président de la CPTS
du Pays Drouais



Pierre LECOMTE
Co-Président de la CPTS
du Pays Drouais



ANNEXES

Le programme d'action

Axe 1 : Santé mentale ←

Axe 2 : Cadre de vie ←

Axe 3 : Offre de santé de proximité ←

Axe 4 : Autonomie ←

Axe 5 : Prévention ←



Action

1

Engager des actions de déstigmatisation sur les troubles en santé mentale

Axe 1 :
Santé mentale

Objectif 1.1 :
Sensibiliser la population aux enjeux de la santé mentale

Pilotes	Pôle Santé mentale – Psychiatrie et Addictologie du CH de Dreux	Service public de l'insertion et de l'emploi	Coordinatrice du PTSM
Partenaires	Acteurs du médico-social	Education Nationale	CLS Agglo du Pays de Dreux
Contexte	<p>Lors du lancement du projet de santé de l'Agglo du Pays de Dreux, le Pôle Santé mentale du CH de Dreux a évoqué le besoin de faire connaître ses dispositifs existants sur le territoire (dispositifs d'entrée et équipes mobiles) afin de faciliter et fluidifier les parcours de soins ainsi que de développer des collaborations pour concrétiser les projets de vie des personnes accompagnées. "L'aller vers" afin de communiquer autour des représentations de la psychiatrie et des idées reçues est primordial pour rassurer, informer et collaborer de manière pérenne.</p> <p>Le Diagnostic local montre également la position des acteurs du médico-social qui soulignent le besoin d'améliorer l'efficacité du repérage des troubles en santé mentale, ainsi que la connaissance de l'existant afin d'orienter plus rapidement et de manière la plus adaptée possible les personnes qui en ont besoin. Le besoin d'information et de formation sur l'accueil et l'accompagnement des personnes présentant des troubles psychiques ou psychiatriques est également exprimé.</p>		
Descriptif	<p>Le programme d'action consiste en l'organisation de réunions d'informations, de campagnes de prévention et s'oriente autour de 4 publics cibles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Les élus : organiser une réunion d'information à destination des maires pour faire connaître les dispositifs du Pôle Santé Mentale Adulte (CAC, CAROSM, EMA RPS) ;• Les professionnels de santé : organiser une réunion d'information à destination des CPTS du Pays Drouais, CPTS NOEL, le Sistel ;• Les partenaires de l'emploi : organiser un événement avec les partenaires de l'emploi privés et publics, les structures d'insertion par l'activité économique, les ESAT, entreprises adaptées, etc. ;• Les habitants : participer aux semaines d'information sur la santé mentale (octobre) en organisant la venue des acteurs en santé mentale du territoire, organiser des stands d'information lors d'événements communaux (brocantes, tournois sportifs, marchés, etc.).		
Public cible	Elus, professionnels de santé, acteurs de l'emploi et habitants des communes de l'Agglo du Pays de Dreux		
Territoire	Toutes les communes de l'Agglo du Pays de Dreux		
Calendrier	2023 - 2027		
Ressources	<ul style="list-style-type: none">• Coordinatrice de la Réhabilitation Psychosociale - CH de Dreux• Coordinatrice du CLS de l'Agglo du Pays de Dreux• Chargée de développement du Service Public, de l'Insertion et de l'Emploi		
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de réunions d'informations réalisées• Nombre de personnes présentes à ces réunions• Rapport d'activité du CAC, EMA, CAROSM• Nombre de collaborations formalisées ou conventions inter-établissements		



Action 2 Développer auprès des acteurs de 1^{ère} ligne (services sociaux, gardiens d'immeubles, élus...) des formations aux Premiers Secours en Santé Mentale (PSSM)

Axe 1 : Santé mentale
Objectif 1.1 : **Sensibiliser la population aux enjeux de la santé mentale**

Pilotes	ARS	Coordinatrice du PTSM
Partenaires	Formateurs accrédités sur le département (CD28, Libéraux, Helsia formation, ALVE)	Associations citoyennes
Contexte	<p>La stigmatisation des troubles mentaux est un frein puissant à l'accès aux soins, au rétablissement, à l'inclusion sociale et professionnelle. Elle entraîne des mauvais adressages, des défauts de pré-diagnostic ou encore des exclusions. La santé mentale est un enjeu majeur. Ainsi, il faut que les professionnels, non issus du domaine, aient la possibilité d'adopter les bons réflexes, de savoir mobiliser les aides et d'engager des orientations adaptées.</p> <p>La formation aux Premiers Secours en Santé Mentale permet d'intégrer des connaissances pour mieux repérer les troubles en santé mentale, d'adopter un comportement adapté, d'informer sur les ressources disponibles, d'encourager à aller vers les professionnels adéquats et, en cas de crise, d'agir pour relayer au service le plus adapté. Cette formation a été lancée, sur le territoire national, en 2019. Dans la région Centre-Val de Loire, l'Eure-et-Loir serait le département le moins sollicité en terme de formation. Dans le 28, nous avons quatre formatrices accréditées issues du Conseil Départemental, d'un organisme de formation, du libéral et de l'association ALVE.</p>	
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Organiser des sessions de sensibilisation en amont de la PSSM pour lever certains freins liés aux représentations sociales et permettre l'engagement et le volontariat des professionnels vers la formation.• Élaborer, organiser des sessions de formation aux Premiers Secours en Santé Mentale à destination des personnes volontaires sur les communes de l'Agglo du Pays de Dreux.	
Public cible	Acteurs de première ligne (module adulte et jeune), exploitants agriculteurs	
Territoire	Toutes les communes de l'Agglo du Pays de Dreux	
Calendrier	Calendrier ARS	
Ressources	<ul style="list-style-type: none">• ARS/Formatrices accréditées• 4000€ : 2 sessions de PSSM en 2024	
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de réunions d'information réalisées• Nombre de personnes présentes à ces réunions• Rapport d'activité du CAC, EMA, CAROSM• Nombre de collaborations formalisées ou conventions inter-établissements	

**Action****3**

Développer et valoriser
l'approche de la Réhabilitation
Psychosociale (RPS) auprès des
acteurs de 1^{ère} ligne

Axe 1 :

Santé mentale

Objectif 1.2 :

**Favoriser l'inclusion des personnes
atteintes de troubles psychiques**

Pilotes	Filière RPS de Dreux			Coordinatrice du PTSM		
Partenaires	Acteurs de l'insertion réinsertion/SIAE	CLS Agglo du Pays de Dreux	Pôle Emploi / Cap Emploi	SPIE	MDA	ALVE 28
Contexte	<p>La RPS renvoie à une multitude de procédés aidant les personnes qui souffrent de troubles psychiques à se rétablir. Il existe sur notre département une filière RPS impulsée par le PTSM depuis fin 2021. La mise en route de cette filière date de septembre 2022. Cette filière est méconnue sur l'ensemble du département et devrait être davantage déployée. Pour qu'une telle filière fonctionne et que le parcours du patient se fluidifie, elle repose sur la création d'un partenariat et d'un réseau fort ainsi que d'un appui général de l'ensemble des structures pour développer l'accompagnement "hors les murs".</p>					
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Organiser une journée pédagogique ou thématique annuelle sur des concepts tels que le rétablissement, la réhabilitation, l'insertion professionnelle, l'empowerment, etc., en faisant participer des pairs-aidants et des patients ayant été accompagnés en RPS, ainsi que des partenaires de la réhabilitation, tels que l'ALVE 28.• Informer sur l'offre existante à travers plusieurs canaux de communication. Développer une concertation pluri-professionnelle départementale et locale pour favoriser les échanges et le partage des bonnes pratiques entre professionnels du territoire.					
Public cible	Acteurs de 1 ^{ère} ligne					
Territoire	Toutes les communes de l'Agglo du Pays de Dreux					
Calendrier	2023 - 2027					
Ressources	<ul style="list-style-type: none">• Coordinatrice de la Réhabilitation Psychosociale - CH de Dreux• Coordinatrice du CLS de l'Agglo du Pays de Dreux					
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de journées d'informations + type de public (bénéficiaire)• Nombre de partenariats issus des rencontres• Nombre de concertations					



Action

4

Sensibiliser à la protection de la ressource en eau et lancer le plan de gestion de la sécurité sanitaire des eaux (PGSSE)

Axe 2 :

Cadre de vie

Objectif 2.1 :

Améliorer la santé quotidienne des habitants de l'Agglo du Pays de Dreux

Pilotes	Direction des Cycles de l'Eau et de la Biodiversité de l'Agglo du Pays de Dreux	
Partenaires	ARS	Agence de l'Eau Seine Normandie
Contexte	<p>Le Plan de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux a pour objectif de garantir en permanence la sécurité sanitaire de l'approvisionnement en eau destinée à la consommation humaine.</p> <p>Le moyen le plus efficace pour y parvenir consiste à appliquer une stratégie générale de prévention et d'anticipation passant par une évaluation et une gestion préventive des risques, couvrant toutes les étapes de l'approvisionnement en eau, du captage au robinet du consommateur.</p> <p>Cette stratégie générale de gestion préventive et d'anticipation est promue par l'Organisation Mondiale de la Santé depuis 2004 et la directive européenne sur l'eau potable publiée le 16 décembre 2020 rend obligatoire les Plans de Gestion de la Sécurité Sanitaire des Eaux (PGSSE) à l'horizon 2027/2029.</p>	
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Procéder à un appel d'offres pour le recrutement d'un bureau pour la réalisation du PGSSE.• Réaliser le PGSSE selon la méthode nationale : constitution de l'équipe de pilotage, identification des risques, évaluation des dangers, mise en place du plan d'action adapté, vérification de l'efficacité des actions mises en oeuvre.	
Public cible	Responsables de la production et de la distribution de l'eau potable	
Territoire	Communes de la communauté d'agglomération où elle exerce directement les compétences production et distribution	
Calendrier	2023 - 2027	
Ressources	<ul style="list-style-type: none">• ARS, bureau d'étude• Agence de l'Eau Seine Normandie• Exploitants	
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombres d'actions réalisées• Diminution de la criticité des dangers• Évaluation tous les 3 ans des fiches action	

**Action****5**Sensibiliser la population
à la qualité de l'air intérieurAxe 2 :
Cadre de vieObjectif 2.2 :
**Promouvoir des environnements
favorables à la santé**

Pilotes	CLS Agglo du Pays de Dreux	
Partenaires	ARS	Mutualité Française Région Centre Val de Loire
Contexte	<p>D'après l'inventaire des données françaises sur la qualité de l'air intérieur (2001-2004) de l'Observatoire de la Qualité de l'Air Intérieur (OQAI), il apparaît que l'air intérieur peut être jusqu'à 8 fois plus pollué que l'air extérieur. Il est possible d'agir pour améliorer la qualité de l'air intérieur, notamment en choisissant des matériaux émettant moins de substances polluantes, en améliorant les conditions d'aération des locaux et en ayant des comportements adaptés dans son logement.</p> <p>Le dispositif CEI (Conseiller en Environnement Intérieur) permet aux professionnels de santé (pneumologues, allergologues, pédiatres...) de faire la demande de visite du CEI dans le cadre du suivi de patients atteints de symptômes ou pathologies respiratoires et /ou allergiques afin de les informer et les accompagner pour adapter leurs logements et leurs comportements quotidiens.</p> <p>Le 4^e Plan Régional Santé Environnement est en cours d'élaboration et comprendra des actions relatives à l'amélioration de la qualité de l'air intérieur, au vu des enjeux et attentes sociétales associés à ce sujet.</p>	
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Sensibiliser les personnes relais en organisant une réunion sur le dispositif CEI et sensibiliser sur les types de pollution intérieure et comment adopter des comportements favorables à la qualité de l'air intérieur dans le quotidien.• Sensibiliser les habitants en proposant des animations et distribuer des brochures dans les écoles, communiquer dans les bulletins municipaux.	
Public cible	Personnes relais (élus, professionnels de santé et du social...), habitants	
Territoire	Les communes de l'Agglo du Pays de Dreux	
Calendrier	2023 - 2027	
Ressources	<ul style="list-style-type: none">• Supports de prévention de la FRAPS IREPS 28• Financement possible : ARS (ateliers collectifs dans le cadre du PRSE4)	
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de prescriptions pour l'évaluation par le CEI• Questionnaire retour sur la réunion d'information/nombre de participants• Nombre de communications effectuées	



Action



Sensibiliser la population
à la qualité de l'air intérieur

Axe 2 :

Cadre de vie

Objectif 2.3 :

Développer des actions de valorisation de la biodiversité

Pilotes	Service Animation Grand Cycle de l'Eau de l'Agglo du Pays de Dreux		
Partenaires	Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire	ARS	CLS Agglo du Pays de Dreux
Contexte	<p>Les mares sont des milieux humides qui rendent de nombreux services : écrêtement des crues, support de biodiversité et filtration de l'eau. Au cœur ou aux abords des bourgs, elles sont également un atout paysager et bien-être pour le village et ses habitants.</p> <p>Cependant, de nombreuses mares ont disparu au cours du siècle dernier du fait de l'urbanisation. Ainsi, l'Agglo du Pays de Dreux a conventionné avec le Conservatoire d'espaces naturels Centre-Val de Loire (CEN) pour réaliser le diagnostic des mares communales et l'accompagnement des communes dans les projets de restauration.</p> <p>Dans le cadre du Plan mares eurélien, l'Agglo s'engage pour leur restauration et leur préservation.</p>		
Descriptif	Mise en œuvre d'un pilotage intercommunal des actions de restauration des mares communales en permettant un programme de travaux pluriannuel.		
Public cible	Communes ayant au moins une mare communale		
Territoire	Communes de l'Agglo du Pays de Dreux		
Calendrier	2023 - 2027		
Ressources	<ul style="list-style-type: none">• Moyens humains : Agents de l'Agglo du Pays de Dreux• Moyens financiers : Financement par les communes et subventions publiques (AESN, CD 28, Région)		
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de comités de pilotage réalisés• Nombre de mares restaurées		

**Action****7**Réaliser les diagnostics et suivis
des cours d'eau du territoire

Axe 2 :

Cadre de vie

Objectif 2.3 :

Développer des actions de valorisation
de la biodiversité

Pilotes	Service Animation Grand Cyle de l'Eau de l'Agglo du Pays de Dreux		
Partenaires	Syndicat Mixte d'Aménagement de la Vallée d'Avre (SMAVA)	ARS	CLS Agglo du Pays de Dreux
Contexte	<p>La Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) est une compétence obligatoire du bloc communal depuis le 1^{er} janvier 2018. Sur le territoire de l'Agglo, elle est transférée à deux syndicats de rivière sur l'Eure, la Blaise, la Vesgre, l'Avre et la Coudanne. Les affluents de l'Avre (Meuvette, Peluche et Gervaine) n'étant inclus dans aucun syndicat, l'Agglo a conventionné avec le SMAVA pour réaliser le diagnostic et le suivi de ces cours d'eau.</p> <p>L'Agglo, compétente en matière de GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) souhaite restaurer les affluents de l'Avre qui participent à l'attractivité du territoire et au bien-être de la population.</p>		
Descriptif	<p>Dans le cadre de la convention signée avec l'Agglo, le SMAVA assure les missions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">• Diagnostic des affluents de l'Avre• Suivi de l'état des cours d'eau• Relations avec les riverains• Mise en œuvre de travaux de restauration de la continuité écologique ou de restauration/mise en défense des berges.		
Public cible	Habitants des communes traversées par les affluents de l'Avre		
Territoire	Communes de Saint-Rémy-sur-Avre, Brezolles, Escorpain, Laons, Crucey-Villages, La Mancelière et les Châtelets		
Calendrier	2023 - 2027		
Ressources	<ul style="list-style-type: none">• Moyens humains : Agents de l'Agglo du Pays de Dreux• Moyens financiers : Suivi 3600 €/an et travaux estimés à 55 000 € - Subventions AESN et CD 28		
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'ouvrages effacés• Nombre de linéaires restaurés / protégés		



Action
8 Soutenir la diffusion du contenu informatif des CPTS du territoire via les canaux de communication de l'Agglomération

Axe 3 :
Offre de santé de proximité
Objectif 3.1 :
Communiquer auprès des habitants sur l'offre de santé locale et ses caractéristiques

Pilotes	CPTS NOEL	CPTS du Pays Drouais
Partenaires	CLS de l'Agglo du Pays de Dreux	Service Communication de l'Agglo du Pays de Dreux
Contexte	<p>Les demandes de certificats divers, les rendez-vous non honorés par les patients, le manque d'éducation à la santé de la population sur les conduites à tenir en cas de virus par exemple, sont des facteurs qui embolissent les consultations médicales et paramédicales.</p> <p>Dans le contexte actuel de désertification médicale et paramédicale sur le territoire, il est important de communiquer de manière efficace et adaptée à la population : diffuser une information claire pour que le recours aux professionnels de santé libéraux soit pertinent est incontournable.</p> <p>Les CPTS souhaitent mettre en place un plan de communication pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Informer les patients sur les recours aux soins; • Faire des campagnes de prévention et d'éducation à la santé; • Communiquer sur les possibilités de soins, de prise en charge, qui ne nécessitent pas de consultation médicale (vaccination, délivrance de kit de dépistage, etc...). <p>Ces axes de travail font partie des missions socles des CPTS (accès aux soins, actions de prévention, etc...).</p>	
Descriptif	<ul style="list-style-type: none"> • Publication mensuelle de contenus informatifs réalisée par les CPTS (visuel réalisé par l'Agglo) sur la page facebook de l'Agglo du Pays de Dreux, sur la page "ma santé" du site web. • Être le relais d'information auprès des maires et des communes, des dispositifs (par ex : SNP) et des actions d'éducation à la santé (par ex : les certificats) portés par les CPTS, pour que les communes puissent relayer les infos à leurs administrés par les moyens de communication qu'ils jugent efficaces (Panneaux d'affichage lumineux "Panneau Pocket", réseau social, journal communal...), ou que nous pouvons leur mettre à disposition (affiche, flyer, carte de coordination, etc...). • Publication dans l'Agglorama : conditions à définir ultérieurement avec le cabinet du Président de l'Agglo du Pays de Dreux. 	
Public cible	Les habitants de l'Agglo du Pays de Dreux	
Territoire	Toutes les communes de l'Agglo du Pays de Dreux	
Calendrier	2023 - 2027	
Ressources	<ul style="list-style-type: none"> • Coordinatrice du Contrat Local de Santé • Coordinatrices des CPTS 	
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de publications réalisées • Taux d'engagement des publications • Questionnaire à destination des habitants pour connaître les attentes et recadrer les formats si nécessaire 	



Action

9

Développer un annuaire des professionnels de santé du territoire

Axe 3 :

Offre de santé de proximité

Objectif 3.1 :

Communiquer auprès des habitants sur l'offre de santé locale et ses caractéristiques

Pilotes	CLS de l'Agglo du Pays de Dreux			
Partenaires	CPTS NOEL	CPTS du Pays Drouais	CPAM	CD28 - Plan Santé
Contexte	La création d'un annuaire des professionnels de santé du territoire s'inscrit dans la volonté de l'Agglo du Pays de Dreux de limiter les obstacles d'accès aux soins pour les habitants. Pouvoir accéder à une liste des professionnels de santé sur le territoire permet de centraliser l'information et de lever un frein en matière d'accès aux soins.			
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">Recensement des professionnels de santé sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux.Mise en ligne d'une cartographie interactive.Mise à jour régulière pour les arrivées / départs / changement de localisation.			
Public cible	Les habitants de l'Agglo du Pays de Dreux			
Territoire	Toutes les communes de l'Agglo du Pays de Dreux			
Calendrier	2023 - 2027			
Ressources	<ul style="list-style-type: none">Coordinatrice du Contrat Local de SantéCoordinatrices des CPTSPlan Santé 28Annuaire CPAM			
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">Publication de l'annuaire sur le site de l'Agglo du Pays de DreuxRéalisation de la cartographie interactive			



Action 10

Développer les solutions d'hébergement pour les étudiants en santé et les professionnels de santé sur le territoire de l'Agglomération

Axe 3 :
Offre de santé de proximité

Objectif 3.2 :
Favoriser l'accueil des professionnels de santé

Pilotes	CD28 (Plan Santé 28)			Agglo du Pays de Dreux	
Partenaires	Communes	IFPP Dreux	Habitat Drouais	CPTS du Pays Drouais CPTS NOEL	Etablissements sanitaires et médicaux sociaux
Contexte	<p>La qualité de l'accueil des professionnels de santé constitue une maille importante dans la stratégie d'attractivité du territoire. Garantir l'accès à l'hébergement en fonction de leurs besoins représente des possibilités d'implantation de nouveaux professionnels de santé dans le futur. Depuis 2018, 19 internes ont bénéficié des logements mis à disposition dont 5 sont restés dans les logements pour poursuivre sur des remplacements à la suite de leur internat.</p> <p>Grâce au Plan Santé 28 du Département, les logements disponibles sur le territoire de l'Agglo du Pays de Dreux ont permis d'accueillir 29 étudiants (externes, kinés, orthophonistes...), depuis 2018. Développer le parc immobilier sur l'Agglo du Pays de Dreux permettrait d'accueillir plus d'étudiants et jeunes professionnels de santé. Le Centre hospitalier de Dreux dispose de sa propre offre de logement; au-delà des étudiants en santé, les étudiants de l'IFSI, louent essentiellement aux bailleurs privés.</p>				
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Organiser et développer le parc immobilier en fonction des besoins (étudiants locaux : IFSI-IFAS, étudiants venant en stage, remplacements et début d'activité), puis garantir une bonne gestion des logements disponibles et adapter l'offre aux besoins.• Développer un parc immobilier dédié pour l'accueil des professionnels de l'Hôpital.• Étudier les possibilités pour développer un parc locatif pour favoriser la venue d'intérimaires ou de remplaçants.				
Public cible	Les étudiants en santé et les remplaçants				
Territoire	Toutes les communes de l'Agglo du Pays de Dreux				
Calendrier	2023 - 2027				
Ressources	<ul style="list-style-type: none">• Conseil Départemental 28• Coordinatrice CLS• Projet d'élaboration d'un budget dédié dans le cadre de la compétence Santé de l'Agglo du Pays de Dreux				
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de logements disponibles• Taux d'occupation des logements• Questionnaire de retour d'expérience des personnes bénéficiaires du dispositif				



Action 11

Favoriser l'exercice et l'intégration des professionnels de santé en étant un partenaire actif territorial du guichet unique départemental

Axe 3 :
Offre de santé de proximité

Objectif 3.2 :
Favoriser l'accueil des professionnels de santé

Pilotes	CD28 (Plan Santé 28)		Agglo du Pays de Dreux		
Partenaires	ARS	CPAM	Etablissements sanitaires du territoire (CH, SMR...)	CPTS du Pays Drouais	CPTS NOEL
Contexte	<p>Le département d'Eure-et-Loir fait face à une situation difficile concernant l'offre de soin. La principale difficulté identifiée par les acteurs du territoire porte sur l'accès aux médecins généralistes et médecins spécialistes. Afin de favoriser l'installation de professionnels de santé sur le territoire, une politique d'accompagnement est mise en place au niveau départemental notamment à travers le Plan Santé 28. Actuellement l'accompagnement des professionnels de santé est axé principalement vers l'aide à l'installation professionnelle. À ce jour, malgré le développement de la politique d'attractivité du territoire, les objectifs n'ont pas encore été atteints et le département est toujours en pénurie de professionnels de santé.</p>				
Descriptif	<p>Le guichet unique permettra de centraliser l'information à destination des professionnels de santé sur les aides et les démarches à effectuer dès leur installation; il s'agit également d'accompagner les professionnels de manière individualisée et spécifique selon leurs besoins extra-professionnels tels que la recherche de logement, place en crèche, emploi du conjoint. Il aura donc le rôle d'interlocuteur principal dans l'accompagnement des projets d'installation des médecins sur les plans professionnels et personnels.</p> <p>Le rôle des CPTS partenaires portera notamment sur l'intégration au sein des groupes de professionnels locaux.</p> <p>Le CLS de l'Agglo du Pays de Dreux sera l'interlocuteur du guichet unique afin de recenser les locaux vacants, et faire le lien avec les partenaires locaux sur le territoire pour que l'information puisse être centralisée au niveau du CD28.</p>				
Public cible	Les professionnels de santé : nouveaux arrivants et déjà installés sur le territoire, étudiants en santé				
Territoire	Département d'Eure-et-Loir				
Calendrier	2023 - 2027				
Ressources	<ul style="list-style-type: none">Plan Santé 28 - CD 28Coordinatrice CLS				
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">Nombre d'accompagnements de professionnels réalisésDocument de recensement des locaux disponibles et offres d'emploi / postesNombre d'actions de promotion du territoire (communications, événements)				



Action 12

Développer sur l'Agglomération les actions de la PASS de Dreux, en particulier auprès des territoires ruraux

Axe 3 :

Offre de santé de proximité

Objectif 3.3 :

Renforcer l'accès aux soins des personnes les plus éloignées des systèmes de santé

Pilotes	CH-Dreux Pôle Santé Publique		Agglo du Pays de Dreux	
Partenaires	CCAS des communes	ARS	CPTS NOEL	CPTS du Pays Drouais
Contexte	<p>La PASS (Permanence d'Accès aux Soins de Santé) est un dispositif qui vise à faciliter l'accès aux soins des personnes les plus démunies et à les réintégrer dans un parcours de soins. Les personnes en situation de précarité sont prises en charge par un médecin et un travailleur social qui les accompagnent dans les démarches nécessaires à la reconnaissance de leurs droits. Elle est ouverte aux personnes sans couverture sociale.</p> <p>La proximité entre le centre hospitalier et les partenaires associatifs et institutionnels est indispensable à cette prise en charge.</p> <p>La feuille de route santé précarité indique la nécessité de développer les activités de la PASS sur le nord du département (territoire de la CPTS NOEL et CPTS du Pays Drouais) et de connaître les besoins dans les communes rurales (vers qui communiquer et orienter les actions).</p>			
Descriptif	<p>Diagnostic :</p> <ul style="list-style-type: none">• Identification des personnes ressources dans les communes (élus référents santé, CCAS);• Réalisation d'un état des lieux de l'existant (espaces ressources, permanences, centre d'accueil, organisme d'insertion). <p>Coordination :</p> <ul style="list-style-type: none">• Organisation de réunions de coordination (première le 12 octobre, santé précarité, 10h/12h30) avec les professionnels travaillant avec le public précaire / en situation de précarité;• Réunion de sensibilisation des élus locaux au dispositif existant.			
Public cible	Personnes sans droits sociaux, personnes éloignées du système de santé			
Territoire	Toutes les communes de l'Agglo du Pays de Dreux			
Calendrier	2023 - 2027			
Ressources	Coordinatrice du Contrat Local de Santé			
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Rapport annuel d'activité• Nombre de réunion de coordination• Nombre de personnes présentes aux réunions			



Action 13

Développer les actions de médiation en santé pour accompagner les patients éloignés du système de santé

Axe 3 :

Offre de santé de proximité

Objectif 3.3 :

Renforcer l'accès aux soins des personnes les plus éloignées des systèmes de santé

Pilotes	Pôle Santé Publique	CLS de l'Agglo du Pays de Dreux		
Partenaires	Conseil Départemental	CCAS des communes	CPTS du Pays Drouais CPTS NOEL	ARS
Contexte	<p>Alors que les conditions de l'égalité d'accès au système de santé sont théoriquement et globalement remplies du point de vue juridique en France via une série de dispositifs (par exemple : assurance maladie universelle, CMU-C, AME, PRAPS, PASS, ASV, etc.), l'égalité et l'accès aux droits, à la prévention et aux soins ne sont pas pleinement effectifs. Dans ce contexte, la médiation en santé est un outil porté historiquement par la société civile, puis par les institutions, afin de lutter contre les exclusions et tenter de rétablir une égalité dans l'accès à la prévention et aux soins.</p> <p>La médiation en santé désigne la fonction d'interface assurée en proximité pour faciliter :</p> <ul style="list-style-type: none"> l'accès aux droits, à la prévention et aux soins assurés auprès des publics les plus vulnérables; la sensibilisation des acteurs du système de santé sur les obstacles du public dans son accès à la santé. <p>Le médiateur en santé crée du lien et participe à un changement des représentations et des pratiques entre le système de santé et une population qui éprouve des difficultés à y accéder. Le médiateur en santé est compétent et formé à la fonction de repérage, d'information, d'orientation, et d'accompagnement temporaire. Il a une connaissance fine de son territoire d'intervention, des acteurs et des publics. Le travail du médiateur en santé s'inscrit au sein d'une structure porteuse, en relation avec une équipe et des partenaires.</p>			
Descriptif	<p>Développer l'offre de médiation sociale-santé auprès des personnes éloignées de l'accès aux soins en créant un poste dédié et en coordonnant les actions du médiateur en lien avec les acteurs du territoire et en valorisant l'offre auprès des publics.</p>			
Public cible	Personne sans droit sociaux, personnes éloignées du système de santé			
Territoire	Toutes les communes de l'Agglo du Pays de Dreux			
Calendrier	2023 - 2027			
Ressources	DDETSPP / AMI ou crédit disponible ARS			
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> Recrutement du médiateur en santé Nombre de patients accompagnés 			



Action 14

Élaborer un projet de centre de santé intercommunal

Axe 3 :

Offre de santé de proximité

Objectif 3.3 :

Renforcer l'accès aux soins des personnes les plus éloignées des systèmes de santé

Pilotes	Pôle Santé Publique CLS de l'Agglo du Pays de Dreux		ARS	
Partenaires	Conseil Régional	Conseil Départemental	GIP Pro-Santé CVL	Communes
Contexte	<p>Dans un contexte de désertification médicale, où la densité de médecins généralistes du département (5,6 pour 10 000 habitants) est la plus faible de la région, et largement inférieure à la moyenne de la France métropolitaine (8/10 000) le projet de centre de santé intercommunal s'inscrit dans une volonté d'améliorer l'accès aux soins de santé pour les résidents.</p> <p>En regroupant différentes ressources médicales au sein d'un même centre, un plus large éventail de soins peut y être dispensé et permet de favoriser la coordination des soins et la collaboration entre les professionnels de la santé.</p>			
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Étude de faisabilité dans des locaux existants (réhabilitation possible) ou identifier un emplacement constructible pouvant accueillir une nouvelle structure;• Recensement des lieux d'exercice disponibles dans les communes de l'Agglo du Pays de Dreux afin de créer un répertoire de cabinets potentiels (pouvant servir provisoirement avant la réalisation d'un potentiel nouveau centre);• Réflexion sur l'élaboration d'une stratégie de développement immobilier en lien avec la fiche action n°10 (développer les solutions d'hébergement pour les étudiants en santé et les professionnels de santé).			
Public cible	Professionnels de santé			
Territoire	Toutes les communes de l'Agglo du Pays de Dreux			
Calendrier	2023 - 2027			
Ressources	<ul style="list-style-type: none">• Financement à travers la programmation européenne FEDER en complément des financements de la Région et de l'État (sous conditions : avoir un professionnel de santé déjà identifié pour participer au projet et garantir son installation avant de financer la réhabilitation ou la construction d'une structure)• Coordinatrice du Contrat Local de Santé de l'Agglo du Pays de Dreux			
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Document de recensement des locaux disponibles et identifiés• Réunions de réflexion pour l'élaboration du projet (compte-rendu et relevés de décision le cas échéant)• Échange avec des professionnels de santé, démarches engagées le cas échéant			



Action

15

Ouvrir une Unité d'Enseignement en Maternelle pour Autistes (UEMA)

Axe 4 :
Autonomie

Objectif 4.1 :
Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap

Pilotes	ARS	Éducation Nationale
Partenaires	Mairie d'Abondant	Conseil Départemental 28
Contexte	<p>La scolarisation des enfants présentant des Troubles du Spectre de l'Autisme s'inscrit dans le cadre des dispositions de la loi 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, de la loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 d'orientation et de programmation pour la refondation de l'école de la République, ainsi que du décret n° 2009-378 du 2 avril 2009 relatif à la scolarisation des enfants, des adolescents et des jeunes adultes handicapés et à la coopération entre les établissements de l'éducation et les établissements et services médico-sociaux (E.S.M.S.).</p> <p>Le 4^e plan autisme, 2018-2022, prévoyait la scolarisation en maternelle de 100% des enfants avec autisme dans le cadre des nouvelles obligations scolaires (3 ans dès 2021) et le triplement du nombre d'UEMA au sein de chaque département.</p> <p>Ainsi, l'ARS Centre-Val de Loire souhaite mettre à disposition des enfants provenant du Nord du département une UEMA de 7 places implantée au sein d'une école maternelle afin de favoriser l'inclusion d'enfants de 3 à 6 ans porteurs de troubles du spectre autistique. Deux dispositifs similaires existent déjà sur la commune d'Illiers-Combray ainsi qu'à Chartres.</p> <p>L'école maternelle d'Abondant accepte d'accueillir une classe d'UEMA sous réserve que les travaux du bâtiment annexe qui servira de salle de classe aménagée soient finalisés d'ici la fin de l'année scolaire 2023/2024.</p>	
Descriptif	<p>Ouverture d'une unité d'enseignement en maternelle pour autistes avec comportements-problèmes de 7 places afin d'offrir à ces enfants une modalité supplémentaire de scolarisation.</p> <p>Les élèves sont présents à l'école sur le même temps que les élèves de leur classe d'âge et bénéficient, sur une unité de lieu et de temps, d'interventions pédagogiques, éducatives et thérapeutiques.</p>	
Public cible	Enfants atteints de troubles autistiques avec comportements-problèmes	
Territoire	Nord de l'Agglo du Pays de Dreux (communes proches d'Abondant)	
Calendrier	Ouverture de la classe en septembre 2024	
Ressources	<ul style="list-style-type: none">• Un temps d'enseignant et d'AESH mis en place par l'Éducation Nationale• Une équipe médico-sociale composée de professionnels éducatifs et para-médicaux (éduc, psychologues ...) : cf. cahier des charges à venir• Locaux mis à disposition des élèves et professionnels au sein de l'école maternelle	
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Taux d'occupation de 100% chaque année• Pourcentage de sortants vers le milieu ordinaire	



Action 16

Développer l'accueil des enfants en situation de handicap dans les structures de droit commun (crèches, centres de loisirs, associations sportives et culturelles...)

Axe 4 :

Autonomie

Objectif 4.1 :

Favoriser l'inclusion des enfants en situation de handicap

Pilotes	Espace Ressources Handicap	Direction Enfance, Jeunesse et Famille de l'Agglo du Pays de Dreux			
Partenaires	DAME SESSAD	MDA	CLS de l'Agglo du Pays de Dreux	CD28	ARS
Contexte	L'Agglo du Pays de Dreux souhaite promouvoir une culture inclusive sur son territoire, en encourageant la participation et l'acceptation des enfants en situation de handicap dans tous les aspects de la vie quotidienne par le biais de campagnes de sensibilisation, d'événements inclusifs et de programmes éducatifs visant à lutter contre les stéréotypes et les préjugés.				
Descriptif	Sensibiliser et former le personnel des structures d'accueil afin qu'il appréhende au mieux les besoins spécifiques des enfants en situation de handicap et soit capable de les accompagner de manière adaptée : <ul style="list-style-type: none">Intervention réalisée par les professionnels de l'ERH en 6 heures (format privilégié : une journée ou 2 x 3h ou 3 x 2h).				
Public cible	Professionnels des structures d'accueil d'éveil et de loisirs (direction et coordination incluses) En groupe de 20 personnes maximum				
Territoire	Agglo du Pays de Dreux				
Calendrier	2023 - 2027				
Ressources	Intervention gratuite, prise en charge dans le cadre du fonctionnement de l'ERH par ses financeurs (CAF 28, ARS, MSA, SDJES)				
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">Nombre d'interventions réaliséesNombre de personnes présentesQuestionnaire d'évaluation				



Action

17

Engager les professionnels du territoire dans un plan local anti-chute

Axe 4 :
Autonomie

Objectif 4.2 :
Renforcer le maintien à domicile des personnes âgées

Pilotes	Équipe des Soignants de Proximité du Thymerais		
Partenaires	Maison Départementale de l'Autonomie	CPTS NOEL	CLS Agglo du Pays de Dreux
Contexte	<p>Le diagnostic local de santé révèle que 3313 personnes âgées de 75 ans et plus vivent seules dans l'Agglo du Pays de Dreux, cela représente 35,1% des habitants de la classe d'âge étudiée. Le maintien des personnes âgées à leur domicile nécessite une sensibilisation à la problématique de santé publique que représentent les chutes. Dans le protocole antichute, des outils de repérage permettent d'identifier les risques de chutes à la fois sur le volet de l'altération des capacités intrinsèques des individus et sur celui des risques liés au logement.</p> <p>L'ESP du Thymerais s'est réunie afin de mettre en place le protocole de chutes (dispositif identique sur tous les territoires) qui concerne 3 communes d'expérimentation : Châteauneuf-en-Thymerais, Thimert-Gâtelles et Tremblay-les-Villages. L'objectif est d'identifier et de mettre en place une prise en charge spécifique pour les patients qui chutent et sont relevés par les pompiers sans hospitalisation au décours.</p>		
Descriptif	<p>1. Développer le plan anti-chute :</p> <ul style="list-style-type: none">Repérage de la population vulnérable par les professionnels locaux ou après une chute au domicile ayant nécessité une intervention des pompiers;Mise en place par les soignants d'une pochette comportant une feuille jaune regroupant les informations nécessaires à une prise en charge de qualité par les équipes de secours et les équipes hospitalières;Transmission à la Maison de l'Autonomie (service du Conseil Départemental) pour visite de prévention par les travailleurs sociaux en accord avec le patient. <p>2. Renforcer l'information et la communication :</p> <ul style="list-style-type: none">Organisation d'ateliers de prévention des chutes à destination des personnes relais (faire connaître le dispositif, apprendre à constituer le dossier) et des habitants.		
Public cible	Professionnels du secteur médico-social, élus, habitants		
Territoire	Communes test : Châteauneuf-en-Thymerais, Thimert-Gâtelles et Tremblay-les-Villages Objectif : déploiement dans les autres communes de l'Agglo du Pays de Dreux		
Calendrier	Lancement : 2023		
Ressources	Maison Départementale de l'Autonomie		
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">Nombre de manifestations organiséesNombre de participantsQuestionnaire de satisfactionNombre de dossiers de demandes APA par secteur		



Action 18

Favoriser le recrutement d'aides à domicile

Axe 4 :
Autonomie

Objectif 4.2 :
Renforcer le maintien à domicile des personnes âgées

Pilotes	Région Centre-Val de Loire			
Partenaires	Pôle Emploi	Conseil Départemental	Mission Locale	Agglo du Pays de Dreux
Contexte	<p>Le vieillissement de la population est l'un des défis majeurs qu'il va falloir relever de par ses conséquences démographiques, économiques et sanitaires. Et ce, d'autant qu'il va concerner tous les territoires. Il est donc nécessaire de réfléchir et d'anticiper dès à présent les solutions en termes d'aide et de prise en charge de nos aînés, notamment à domicile.</p> <p>Or, les acteurs de l'aide à domicile peinent aujourd'hui à répondre aux besoins d'intervention en raison de difficultés de recrutement.</p>			
Descriptif	<p>Poursuivre et développer les actions visant à former des aides à domicile :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Une action conduite par l'AFEC inscrite dans le cadre de la programmation annuelle du PRF en 2023 (préparation du titre ADVF- du 14/04/23 au 06/10/23) est en cours de déploiement pour répondre à l'ensemble des besoins du bassin en plus des actions DEFI en cours de préparation; • Une action dans le prolongement du diagnostic départemental réalisé en 2023, est en cours de préparation avec l'ARS pour la mise en place d'un DEFI destiné à répondre aux besoins des EPHAD du bassin au début du premier semestre 2024. Cette action sera portée par Via Formation et l'AFEC. 			
Public cible	Demandeurs d'emploi			
Territoire	Agglo du Pays de Dreux			
Calendrier	2023 - 2027			
Ressources	La Région finance le coût pédagogique de la formation ainsi que la rémunération des stagiaires de la formation professionnelle engagés sur les dispositifs qu'elle finance			
Évaluation	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de personnes ayant suivi la formation • Nombre de recrutements d'aides à domicile 			



Action 19

Mettre en place des campagnes de prévention via la communication thématique « 1 mois 1 prévention » selon le calendrier des Journées Mondiales ou Nationales de la Santé

Axe 5 :
Prévention

Objectif 5.1 :
Développer les actions de promotion de la santé

Pilotes	CH-Dreux Pôle Santé Publique			CLS Agglo du Pays de Dreux		
Partenaires	CPAM	CPTS du Pays Drouais CPTS NOEL	FRAPS	ARS	CICAT	Communes
Contexte	<p>La prévention santé est l'ensemble des actions menées dans le but d'améliorer la santé publique. L'objectif est d'éviter l'apparition de troubles ou maladies qui pourraient affecter la population et de faire progresser son état de santé général.</p> <p>L'Agglo du Pays de Dreux souhaite développer les actions de prévention sur le territoire afin de sensibiliser et d'informer la population, en partenariat avec le Pôle Santé Publique du Centre Hospitalier de Dreux.</p>					
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">Organiser des stands de prévention lors des événements dans les communes (compétitions sportives, repas des anciens, marchés...) dans une stratégie "aller vers" pour toucher la population sur les lieux de la vie quotidienneCollaborer avec les communes afin de partager les communications dans les gazettes communales et les différents canaux d'information disponibles					
Public cible	Les habitants des communes de l'Agglo du Pays de Dreux					
Territoire	Agglo du Pays de Dreux					
Calendrier	2023 - 2027					
Ressources	<ul style="list-style-type: none">Coordinatrice CLSPôle Santé Publique du CH de DreuxFinancement des intervenants : budget mission santé Agglo					
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">Nombre d'actions de prévention réaliséesNombres de publications sur les canaux de diffusion					



Action 20

Développer le Plan Alimentaire Territorial (PAT) avec des actions de prévention promouvant une alimentation équilibrée

Axe 5 :
Prévention

Objectif 5.1 :
Développer les actions de promotion de la santé

Pilotes	PAT Agglo du Pays de Dreux	CLS Agglo du Pays de Dreux	
Partenaires	FRAPS	CH-Dreux Pôle Santé Publique	ARS
Contexte	<p>Le Diagnostic Local de Santé a mis en avant les données concernant la région Centre-Val de Loire : 18,5% de la population âgée de 18 ans ou plus seraient en situation d'obésité (selon l'indice de masse corporelle), soit une proportion en hausse de 9,5% par rapport à l'année 2012 (16,9% de personnes en situation d'obésité). Cette proportion au niveau de la région est toujours supérieure à celle observée en France hexagonale (17%). Entre 1997 et 2012, la proportion de personnes obèses domiciliées en Centre-Val de Loire a augmenté de 72,4% (contre près de 76,0% en France hexagonale).</p> <p>Une alimentation favorable à la santé contribue au bien-être physique, mental et social de chacun (définition de l'OMS). Elle doit être saine, en quantité suffisante, produite dans des conditions durables, d'un prix abordable et de bonne qualité gustative et nutritionnelle.</p>		
Descriptif	<p>À destination des écoles :</p> <ul style="list-style-type: none">• Formation du personnel accompagnant;• Sensibilisation via des jeux (achat de jeux pour les écoles volontaires du territoire et animation pour une première session de découverte avec des agents de l'Agglo du Pays de Dreux);• Réalisation et impression de supports de communication ciblés sur le local. <p>À destination du grand public :</p> <ul style="list-style-type: none">• Réalisation et impression de supports de communication ciblés sur le local;• Organisation d'ateliers dans les épiceries solidaires et les maisons de quartier avec un chef pour proposer des recettes avec les produits disponibles et distribution d'un livret de recettes adaptés aux produits de l'épicerie;• Prévention nutrition : marches collectives, forum nutrition (titre à trouver) avec atelier de cuisine, prise de parole de nutritionniste/diététicien, dégustation.		
Public cible	Les habitants des communes de l'Agglo du Pays de Dreux		
Territoire	Agglo du Pays de Dreux		
Calendrier	2023 - 2027		
Ressources	<ul style="list-style-type: none">• Coordinatrices PAT et CLS• Appel à projet Programme National pour l'Alimentation• Pôle Santé Publique du CH-Dreux (diététiciennes)		
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre d'ateliers réalisés• Nombre de personnes formées• Diffusion des supports de communication• Nombre de personnes présentes aux événements organisés		



Action 21

Développer sur l'agglomération,
des actions de promotion de l'activité
physique adaptée

Axe 5 :
Prévention

Objectif 5.1 :
Développer les actions
de promotion de la santé

Pilotes	Pôle Santé Publique	CLS Agglo du Pays de Dreux	
Partenaires	CTPS NOEL	CPTS du Pays Drouais	Maison Sport Santé 28
Contexte	<p>Aujourd'hui des séances de remise en mouvement et des exercices ludiques sont organisés pour les enfants et les adolescents en surpoids par le Club omnisports de Vernouillet en partenariat avec l'hôpital. Pour en bénéficier, l'enfant doit fournir un certificat médical ou une prescription par un professionnel de santé.</p> <p>Le Pôle Santé Publique et l'Agglo du Pays de Dreux souhaitent dynamiser ces projets afin de promouvoir la pratique de l'activité physique et sportive sur le territoire.</p>		
Descriptif	<p>Développer des séances d'activité physiques adaptées (APA) à différents niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none">• les enfants en surpoids;• les personnes atteintes de maladies chroniques;• tout public sur prescription médicale (éloigné de l'activité physique et atteint d'une maladie chronique ou d'un handicap entraînant une perte d'autonomie); <p>Fréquence hebdomadaire : une matinée à Dreux, deux matinées en commune rurale (mairies partenaires pour mise à disposition de séances de gymnastique).</p>		
Public cible	Personne éloignée de l'activité physique et atteinte d'une maladie chronique ou d'un handicap entraînant une perte d'autonomie (sur prescription médicale)		
Territoire	Agglo du Pays de Dreux		
Calendrier	2023 - 2027		
Ressources	Financement par l'ARS : 17k€ pour 0,3 ETP		
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de séances de sport organisées• Nombre de participants aux séances		



Action 22

Mettre en place un rendez-vous trimestriel avec les acteurs de la Prévention du territoire pour coordonner les actions

Axe 5 :
Prévention

Objectif 5.1 :
Développer les actions de promotion de la santé

Pilotes	CLS Agglo du Pays de Dreux					
Partenaires	Pôle Santé Publique	CICAT	CPTS	CPAM	FRAPS	ARS
Contexte	<p>L'Agglomération du Pays de Dreux est un territoire dynamique, regroupant divers acteurs engagés dans la prévention et l'amélioration de la santé de ses habitants. La multiplicité des intervenants, chacun apportant son expertise et ses initiatives, est une richesse pour notre communauté. Cependant, cette diversité peut parfois engendrer des défis de coordination.</p> <p>Dans ce contexte, l'Agglo du Pays de Dreux propose de mettre en place une démarche collaborative permettant aux acteurs de la prévention du territoire de travailler de manière concertée.</p> <p>La coordination des actions est essentielle pour maximiser l'impact des interventions sur la santé de la population, éviter les doublons, identifier les besoins non comblés, et mettre en place des solutions conjointes. Cette approche collaborative favorisera une meilleure vision d'ensemble de ce qui se passe sur le territoire de l'Agglomération du Pays de Dreux.</p>					
Descriptif	<p>Ces rendez-vous trimestriels visent à renforcer la cohésion entre les acteurs de la prévention du territoire et à offrir une vue d'ensemble plus précise des initiatives en cours.</p> <p>Proposer lors de ces réunions, des partages d'expérience et des propositions d'actions nouvelles afin de favoriser l'interconnaissance des acteurs et de mutualiser les ressources.</p>					
Public cible	Acteurs de la prévention présents sur l'Agglo du Pays de Dreux					
Territoire	Agglo du Pays de Dreux					
Calendrier	2023 - 2027					
Ressources	Coordinatrice CLS					
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Nombre de réunions organisées• Nombre de participants• Réalisation du calendrier partagé des événements du territoire					



Action 23

Élargir le public et les missions
de la Maison des Adolescents
de Dreux

Axe 5 :
Prévention

Objectif 5.2 :
Renforcer le soutien
à la parentalité

Pilotes	Maison des Adolescents de Dreux (MDA)	
Partenaires	Conseil Départemental d'Eure-et-Loir	CAF
Contexte	<p>La Maison des Adolescents de Dreux accueille des jeunes âgés de 12 à 20 ans. C'est tout à la fois un lieu d'accueil et de conseil pour tout ce qui concerne les jeunes en matière de santé, relations (famille, amis), sexualité, scolarité, ou mal être, consommations...</p> <p>Ce lieu, très bien identifié par les jeunes et leurs familles, est devenu non seulement la porte d'entrée de la pédopsychiatrie sur l'agglomération car il est non stigmatisant mais aussi un lieu d'appui pour les familles en matière d'éducation en évitant, la plupart du temps, de médicaliser des situations qui n'ont pas à l'être. L'enjeu est donc d'élargir le public et les missions de la Maison des Adolescents en l'ouvrant aux enfants âgés de 3 à 11 ans.</p>	
Descriptif	<ul style="list-style-type: none">• Intégrer la CAF et le Conseil Départemental dans la réflexion au regard de leurs compétences respectives sur le sujet;• Constituer un groupe de travail sur le sujet;• Modifier le projet de service de la MDA;• Communiquer auprès du grand public.	
Public cible	Jeunes âgés de 3 à 20 ans	
Territoire	Agglo du Pays de Dreux	
Calendrier	Lancement de la réflexion : dernier trimestre 2023	
Ressources	À déterminer selon l'envergure du projet	
Évaluation	<ul style="list-style-type: none">• Transformation effective de la MDA en Maison des Enfants, des Adolescents et de la Parentalité	



contrat local de santé

de l'Agglo du Pays
de Dreux



4 rue de Châteaudun ■ BP 20159 ■ 28103 DREUX cedex
www.dreux-agglomeration.fr

